

La solution pour le stockage de vos phytosanitaires



Bacs de rétention



Armoires de sécurité



**Bungalows
CERES**



La solution pour le stockage des phytosanitaires



UN PRODUIT PHYTOSANITAIRE CONTIENT PRATIQUEMENT TOUJOURS LES COMPOSANTS SUIVANTS :

- Une ou plusieurs **matières actives**
- Une **charge** inerte amorphe (eau, argile, cellulose ...)
- Un ou des **adjuvants**

Les **adjuvants** ne sont pas des substances **neutres**, la plupart sont classés **X_n**, **X₁** et même **T** et **T+**.

Les produits phytosanitaires sont dangereux, la lecture de l'**étiquette** est indispensable pour valider l'utilisation, les compatibilités de mélanges et **les conditions de stockage**.

SYMBOLES DE DANGER

Chaque produit est identifié sur son emballage par un de ces pictogrammes. Cette classification permet d'organiser le stockage des produits rationnellement

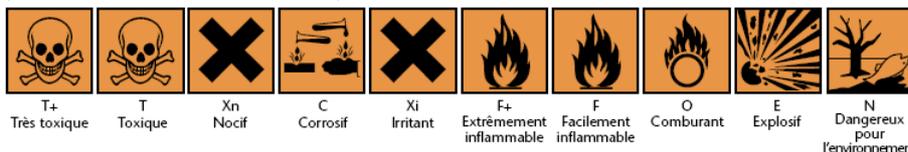
LA SOLUTION

Un local adapté répondant aux règlements et aux bons usages phytosanitaires tels les bungalows **CERES**.

SYMBOLES ET INDICATION DE DANGER DES SUBSTANCES

Symboles et indications de danger des substances et préparations dangereuses

(Annexe II de l'arrêté du 20 avril 1994 modifié)



Classement toxicologique	Phrases de risques associées		
Sensibilisant	Symbole Xn nocif Symbole Xi irritant	R 42 R 43	peut entraîner une sensibilisation par inhalation peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
Cancérogène	Symbole T Toxique (catégories 1 et 2) Symbole Xn Nocif (catégorie 3)	R 45 R 49 R 40	peut causer le cancer peut causer le cancer par inhalation possibilité d'effets irréversibles
Mutagène	Symbole T Toxique (catégories 1 et 2) Symbole Xn Nocif (catégorie 3)	R 46 R 40	peut causer des altérations génétiques héréditaires possibilité d'effets irréversibles
Tératogène	Symbole T Toxique (catégories 1 et 2) Symbole Xn Nocif (catégorie 3)	R 60 R 61 R 62 R 63	peut altérer la fertilité risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant risque possible d'altération de la fertilité risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

FICHE SIGNALÉTIQUE EQUIPANT CHAQUE BUNGALOW

**IL EST INTERDIT DE FUMER,
BOIRE OU MANGER
DANS LE LOCAL DE STOCKAGE**

ACCÈS INTERDIT AUX PERSONNES NON AUTORISÉES

Numéros d'urgence :

18 : service des pompiers
15 : service d'urgence médicale
112 : appel d'urgence depuis un portable

Centres anti-poison :

Fernand Vidal à Paris :
01.40.05.48.48
CHU d'Angers : 02.41.48.21.21

- **En cas de projection sur la peau** : se débarrasser des vêtements contaminés puis laver la peau à l'eau et au savon.
- **En cas de projection dans les yeux** : laver immédiatement et abondamment l'œil ou les yeux à l'eau claire et consulter un spécialiste.
- **En cas d'intoxication** : prévenir le médecin d'urgence et le centre anti-poison, muni de l'emballage et de l'étiquette du ou des produits. Ne pas faire boire la personne. Ne pas provoquer le vomissement (sauf pour certains produits dont les préconisations sont mentionnées sur l'étiquette – ex : Paraquat).

La solution pour le stockage des phytosanitaires



La réglementation

1/ Afin d'être :

en conformité avec les diverses réglementations

■ Décret 87361 de 1987 – Articles 4-5-8-9-10-15

■ Décret 88-1056 – Articles 43-44

■ Code du Travail

■ Code de la Santé Publique

■ Code de l'environnement et loi sur l'eau

■ Arrêté du 2 Février 1998 (résumé ci-contre)

Nos équipements vous permettent :

- D'éviter les sanctions en cas de contrôle et la suppression des aides, et de limiter les effets de la taxe «pollueur – payeur» (en cours d'élaboration)

2/ Afin de satisfaire :

■ Aux référentiels de l'agriculture raisonnée

Nos équipements vous permettent :

- D'obtenir la qualification de l'exploitation.

3/ Afin de satisfaire :

■ Aux cahiers des charges des contrats filières

Nos équipements vous permettent :

- D'accéder à de nombreux marchés.

RAPPEL IMPORTANT

Tout utilisateur de produits phytosanitaires est :

Civilement responsable

dès lors qu'il stocke et utilise des produits (cette responsabilité implique réparation s'il est établi que des dommages ont été causés à autrui).

Pénalement responsable

S'il ne respecte pas la réglementation, même en l'absence de dommage causé à autrui. La responsabilité est relevée par procès-verbal par l'Administration. La responsabilité pénale de l'auteur d'une pollution accidentelle est établie par la loi sur l'eau du 3 juillet 1992.

Tous les utilisateurs sont concernés par la réglementation du stockage des produits phytosanitaires et plus spécialement :

1/ **Ceux qui emploient** des salariés, stagiaires placés sous l'autorité du Chef de Service.

2/ **Ceux qui stockent** des produits cancérogènes (T+), toxiques (T) et certains produits nocifs (Xn) (voir tableau chapitre 1).

Ne pas oublier que le classement des produits phytosanitaires est susceptible d'évoluer. C'est pourquoi la mise sous clé est une mesure indiquée pour tous les produits, quelle que soit leur dangerosité actuelle.

L'arrêté du 1er Mars 1993 , modifié le 2 Février

1998, met en place une réglementation pour le stockage des produits dangereux selon leur nature et la classification des établissements.

Les règles essentielles :

Toutes entreprises ont interdiction de polluer les sols ou les rivières et doivent s'équiper de bacs de rétention pour prévenir tout risque.

Pour les capacités de rétention nécessaires ou obligatoires, se présentent 3 cas de figure :

Entreprises non classées (majorité)

100 % du volume pour un seul contenant.

50 % du volume total pour plusieurs contenants sans être inférieur à 100 % du volume du plus grand des contenants.

Entreprises classées protection de l'environnement soumises à déclaration

L'arrêté type relatif à l'activité fixe des règles particulières de stockage et de rétention.

Entreprises classées protection de l'environnement soumises à autorisation préfectorale

Ces entreprises sont soumises à l'arrêté du 2 février 1998 qui stipule :

Concernant les récipients de capacité unitaire inférieure à 250 litres :

Jusqu'à 800 litres de stockage, la capacité de rétention doit être de 800 litres ou au moins la capacité totale des fûts.

Au-delà de 800 litres de stockage, la capacité de rétention doit être de 20 % de la capacité totale des fûts pour les liquides ininflammables et les lubrifiants, de 50 % pour les liquides inflammables (sauf lubrifiants) avec, dans tous les cas, un minimum de 800 litres de rétention

Pour les récipients de capacité unitaire supérieure à 250 Litres, il est nécessaire d'avoir 50 % de rétention du volume total stocké ou 100 % de la capacité du plus grand réservoir avec un minimum égal à la plus grande des deux valeurs.

La solution obligatoire : Un local phyto dédié au stockage des phytosanitaires.

Caractéristiques élémentaires à respecter :

LOCAUX

Spécifiques et accessibles, mobiles pour répondre à toute modification d'emplacement dans le respect du plus court chemin entre le lieu de stockage des produits et le lieu de préparation des bouillies, afin d'éviter les pollutions accidentelles.

- Fermant à clé
- Aéré, ventilé (extracteur recommandé pour les grands volumes)
- Installation électrique conforme à la norme NFC 15.100
- Tableau électrique étanche
- Eclairage intérieur
- Bac de rétention étanche de capacité suffisante avec caillebotis.
- Les produits doivent être hors rétention.

OPTIONS

- Mise hors gel
- Extincteur à poudre ABC à proximité
- Rampe de chargement
- Produits absorbants

INFORMATION ET SIGNALISATION

- Information nécessaire à la prévention
- Signalisation des interdictions, des consignes de sécurité et des N° d'urgence
- Fiche de sécurité et rappel des pictogrammes

EMPLACEMENT

Le local doit être éloigné :

- . des habitations (15 mètres)
- . des cours d'eau (35 mètres)
- . du stockage de matière alimentaire
- . du stockage de carburants et lubrifiants
- . des zones où séjournent les hommes et les animaux

Le local doit être proche d'un point d'eau pour permettre de se laver

Il ne peut être placé dans un lieu de passage

La solution Leader Systèmes / Promodis : Des équipements performants et ciblés pour le stockage des Phytos au sein d'une gamme complète environnement, répartis en 3 familles :

- La famille **bungalows CERES** et ses options
- La famille **armoires MULTI + et AMPHY**
- La famille **bacs de rétention**





LE BUNGALOW CERES : Un concept unique

La famille CERES : Un concept unique associant une standardisation identique de fabrication se déclinant en **modules isolés**, alliant **protection, haute résistance et esthétique**.

Des **capacités de rétention** conformes à l'ensemble de tous les décrets, à savoir minimum 800 litres et également 1200 litres et 2400 litres.

Bac de rétention étanche galvanisé avec un plancher caillebotis amovible, haute capacité de charge : 1800 Kg/m², permettant la manutention de palettes

Le bungalow est **déplaçable** au choix, par élingage ou par les fourches d'un engin de manutention.

Accessibilité / capacité :

Tous les bungalows sont équipés de **doubles portes** permettant un accès de tous les contenants (palettes incluses).

Hauteur libre utile entre le caillebotis et le plafond : 2.315 mm.

Flexibilité des aménagements et organisation des produits :

A tout moment, les bungalows CERES peuvent recevoir les **nombreux aménagements** inclus dans la famille.



caractéristiques	CERES I	CERES II	CERES III
Longueur (mm)	2118	3098	6036
Largeur (mm)	2436	2436	2436
Hauteur (mm)	2830	2830	2830
Hauteur sous plafond (mm)	2310	2310	2310
Volume brut (m ³)	14	20	40
Volume de rétention (litres)	800	1200	2400

OSSATURE :

- Chéneaux en profilés pliés galvanisés
- Finition **Structure** peinture satinée polyuréthane blanc RAL 9002
- Finition **Chéneaux** peinture satinée polyuréthane blanc RAL 9002

PLANCHER avec passage de fourches :

- Bac de rétention en tôle galva 30/10 ème
- Caillebotis en plancher : maille 33/33 – hauteur : 30 mm – épaisseur : 2 mm
- Solivage en tubes rectangulaires 80 x 40 – grenailés époxy zinc
- Passage de fourche en tubes 180 x 80 – grenailés époxy zinc

TOITURE :

- Tôles galvanisées autoportantes 63/100
- Plafond bac acier laqué blanc

BARDAGE :

- Panneaux sandwich 35 mm – composés de deux tôles d'acier galvanisé laqué blanc, 2 faces nervurées, âme isolante en mousse polyuréthane 40 kg/m³

MENUISERIES EXTERIEURES :

- 1 porte pleine double, contre cadre en aluminium, dim L x H 1600 x 2040 mm

CERES

KIT EQUIPEMENT DE BASE INCLUS CERES 1, 2 et 3 :

- 2 ventilations hautes
- 2 ventilations basses
- 1 fiche signalétique

Equipement complémentaire E1 inclus :

- 1 kit électrique étanche comprenant : hublot 60 W + 1 prise de courant
- 1 interrupteur + tableau électrique

KIT EQUIPEMENT COMPLEMENTAIRE PRECONISE E2 :

- 1 extracteur d'air débit 98 m³/h

KIT EQUIPEMENT COMPLEMENTAIRE PRECONISE E3 :

- Kit rayonnage K1 avec bacs de rétention

AUTRES EQUIPEMENTS

- Kit rayonnage K2 avec tablettes galvanisées
- Rampe alu, chauffage, extincteur sous coffret rigide ou sous housse souple, kit absorbants, climatisation



Plans et exemples d'aménagement de stockage

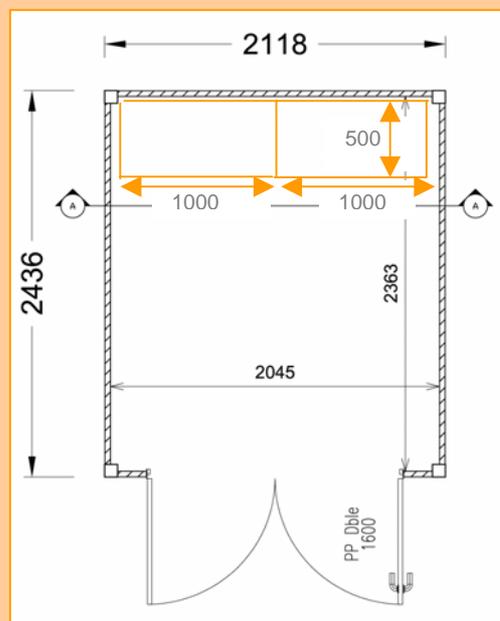
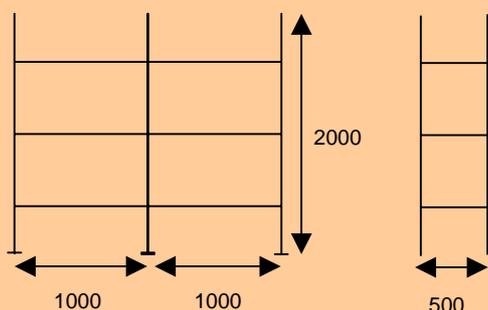
CERES 1

BUNGALOWS avec aménagement casiers
2 x 1000 mm - 3 niveaux

CERES 1 :

1^{ère} option : 2 travées avec bacs

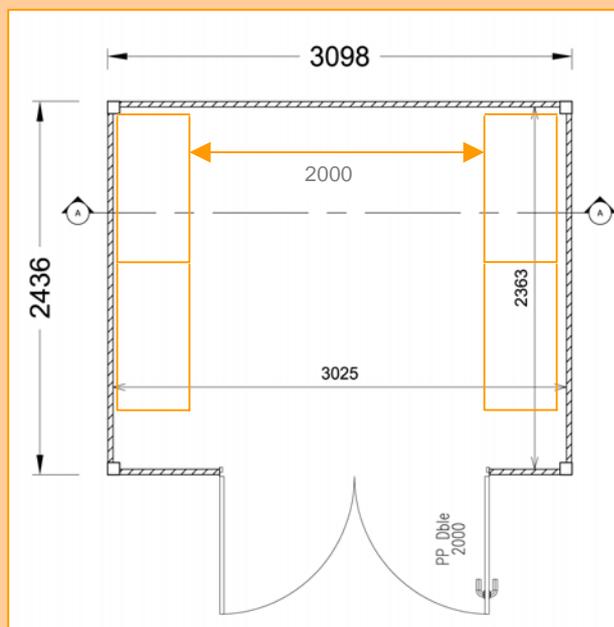
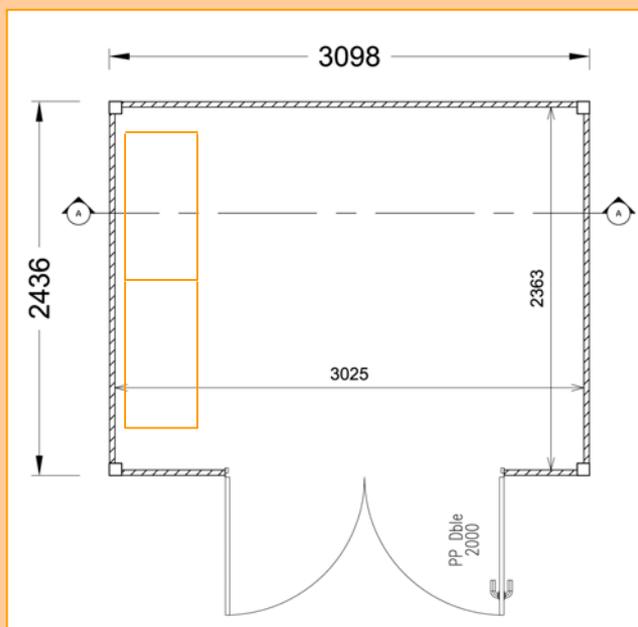
Niveaux réglables 1000 x 500 mm
Avec choix :
Tablette galvanisée ou bac de rétention



CERES 2 : option : 2 x 1000 mm

option : 4 x 1000 mm

CERES 2



Le bungalow CERES répond à tous les besoins de stockage :

Fongicides, Herbicides, Insecticides, Régulateurs de croissance, Engrais, Désinfectants, Désodorisants, Détergents

Existe également en version hydrocarbures

La solution pour le stockage des phytosanitaires



ARMOIRES PHYTO

Il s'agit d'armoires dites « multifonctions » destinées au stockage des produits chimiques et phytosanitaires peu inflammables (Point éclair supérieur à 100°C).

2 gammes d'armoires : 1^{ère} gamme : série **MULTI +**
2^{ème} gamme : série **AMPHY**

MULTI +

MULTI+

Dimensions : - Hauteur : 1950 mm
- Longueur : 930 mm
- Profondeur : 500 mm

Équipement : - 4 étagères-bacs galvanisées avec rebord 50 mm

Volume de rétention : 80 litres
Poids : 89 kg



les + de la série MULTI + :

Les armoires MULTI + sont équipées de bacs de rétention de 20 litres à chaque niveau.
Production en très grande série.

les + de la série AMPHY :

Les armoires AMPHY font partie d'une famille complète incluant des armoires double peau permettant de résoudre tous les stockages à haut risque.

AMPHY

AMPHY 1

Dimensions : - Hauteur : 1950 mm
- Longueur : 580 mm
- Profondeur : 500 mm

Équipement : - 3 étagères-bacs réglables
- 1 étagère perforée posée sur bac de rétention
- 1 bac de rétention

Volume de rétention : 42,5 litres
Poids : 85 kg



AMPHY 2

Dimensions : - Hauteur : 1950 mm
- Longueur : 1100 mm
- Profondeur : 500 mm

Équipement : - 3 étagères-bacs réglables
- 1 étagère perforée posée sur bac de rétention
- 1 bac de rétention

Volume de rétention : 87,5 litres
Poids : 110 kg



VESTIAIRES

Armoire vestiaire monobloc :

- 2 versions : avec ou sans pieds
- 3 dimensions : 1 case, 2 cases ou 3 cases.

Chaque case est divisée en 2 compartiments.



- Construction en tôle d'acier robuste
- Portes ouverture à droite, montées sur pivots avec caissons de renfort vertical, fentes d'aération et porte-étiquette embouti
- Épaisseur de tôle : Corps : 0,75 mm – portes : 0,88 mm

Référence	Modèle	Dimensions mm
VEST-P1	1 case sur pieds	L420xP500xH2000
VEST-S1	1 case sans pieds	L420xP500xH1850
VEST-P2	2 cases sur pieds	L810xP500xH2000
VEST-S2	2 cases sans pieds	L810xP500xH1850
VEST-P3	3 cases sur pieds	L1200xP500xH2000
VEST-S3	3 cases sans pieds	L1200xP500xH1850



BACS DE RETENTION

BACS ACIER

Bacs de rétention en acier avec caillebotis galvanisé GAMME HYDROCARBURES

Bac de rétention pour 2 fûts de 220 litres

Dimensions : 1350 x 870 x H350 mm
Rétention : 220 litres
Référence avec revêtement peint : LSBF2
Référence avec revêtement galvanisé : LSBF2/G



Bac de rétention pour 4 fûts de 220 litres

Dimensions : 1350 x 1260 x H430 mm
Rétention : 440 litres
Référence avec revêtement peint : LSBF4
Référence avec revêtement galvanisé : LSBF4/G



BACS P.E.H.D.

Bacs de rétention en Polyéthylène Haute Densité (P.E.H.D.) pour produits très corrosifs et acides.

Bac de rétention « carré » pour 4 fûts 220 litres

Dimensions : 1250 x 1250 x H475 mm
Rétention : 450 litres
Référence avec caillebotis métal : BRCP450
Poids : 50 kg
Référence avec caillebotis plastique : BRCP450
Poids : 64 kg



Bac de rétention « spécial palettes » pour 2 fûts 220 litres

Dimensions : 1310 x 910 x H380 mm
Rétention : 240 litres
Référence avec caillebotis métal : BRLG240P
Poids : 39 kg
Référence avec caillebotis plastique : BRLP240P
Poids : 46 kg



Bac de rétention (sans caillebotis) pour petits récipients

Dimensions : 540 x 450 x H135 mm
Rétention : 20 litres
Référence : LABR20
Poids : 2 kg

